

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE FRAIMBOIS

Dimanche 21 septembre 2025

Article 1 : les participants sont tenus de respecter le présent règlement.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux particuliers et sur réservation. Les professionnels ne sont pas autorisés. La vente des boissons et restauration sur place est réservée au Foyer Rural. L'inscription n'est enregistrée que si elle est accompagnée de son règlement et de la caution.

Article 3 : Le prix de l'emplacement est de 2 € le mètre linéaire – 5 mètres minimum. 3 mètres sont gratuits pour les habitants de Fraimbois (présentation d'un justificatif de domicile). Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera accepté derrière un stand. Vous pourrez garer votre véhicule sur le parking réservé ou Prévoir des mètres supplémentaires si vous souhaitez garer votre véhicule à côté de votre emplacement. Le remboursement de l'emplacement sera accordé uniquement sur annulation de la manifestation par le Foyer Rural.

Article 4 : Un chèque de caution de 10 €, différent du chèque de règlement, (libellé à l'ordre du foyer rural de Fraimbois) est demandé à chaque exposant. Ce chèque vous sera rendu à la fin de la manifestation après vérification de l'emplacement. L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé propre sans aucun déchet ni poubelle à la fin de la manifestation.

Article 5 : Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Article 6 : Le foyer Rural est seul qualifié pour attribuer des emplacements. L'exposant s'engage à accepter la place qui lui sera attribuée. Les emplacements sont mis à disposition sans électricité.

Article 7 : L'accueil des exposants se fera de 6h à 8h.

Article 8 : Les animaux doivent être tenus en laisse.

Article 9 : Le foyer rural, organisateur, décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans l'enceinte du vide grenier.

Article 10 : En cas de non-respect des consignes et du présent règlement, le foyer rural peut procéder à l'expulsion du contrevenant, sans remboursement des frais d'inscription.

FICHE D'INSCRIPTION ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

VIDE GRENIER FRAIMBOIS DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

Renseignements et inscriptions à envoyer à l'adresse suivante et jusqu'au 11/09/25 :

Foyer rural Fraimbois, 36 rue Grandjacquot, 54300 Fraimbois
Tél : 06 38 61 86 40

NOM et Prénom :

ADRESSE :

.....

.....

Tél :

Mail :

Date et lieu de Naissance :

N° immatriculation du véhicule le jour J :

Habitant de Fraimbois, je souhaite réserver :

..... mètres en plus des 3 mètres gratuits (véhicule compris) X 2 €

= €

Personne extérieure, je souhaite réserver :

..... mètres (véhicule compris) X 2 € = €

VIDE-GRENIERS FRAIMBOIS

**DIM. 21 SEPT.
DE 8H À 17H**



**RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE
FÊTE FORAINE**

**2€/ML MINIMUM 5 MÈTRES
ARRIVÉE DES EXPOSANTS À PARTIR DE 6H**

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
JUSQU'AU 11/09/2025
FOYERRURALFRAIMBOIS@GMAIL.COM / 06 38 61 86 40**

Règlement à effectuer à l'inscription, aucune inscription le jour même.

Joindre impérativement :

- Votre règlement et votre caution de 10 € (2 chèques séparés à l'ordre du foyer rural de Fraimbois. Le chèque de caution vous sera rendu à la fin de la manifestation après vérification de l'emplacement.
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.

Je déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à [Lieu] le [Date]
- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas vendre d'arme blanche, d'armes avec percuteur, ni de munition.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Fait à Le

Signature (obligatoire) :

**En cas de besoin, vous pouvez nous joindre par mail :
foyerruralfraimbois@gmail.com**